

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit TRAVALLAS® LQM®

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002746

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées Utilisez comme recommandé par l'étiquette.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Télécopie: 04 78 71 08 46

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com
(Informations générales sur l'e-mail)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversementappelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France:

Paris: 01.40.05.48.48

Lyon: 04.72.11.69.11

Marseille: 04.91.75.25.25

Lille: 0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les vapeurs.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu /réciipient conformément aux réglementations locales.

Etiquetage supplémentaire

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0 Date de révision: 02.11.2022 Numéro de la FDS: 50002746 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acides gras de soja, esters de méthyle	68919-53-9 272-898-4	Acute Tox. 4; H312 Eye Irrit. 2; H319	>= 50 - < 70
fluroxypyr-méthyle (ISO)	81406-37-3 279-752-9 607-272-00-5	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	>= 10 - < 20
12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid	58128-22-6 500-140-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
thifensulfuron-méthyle (ISO)	79277-27-3 016-096-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;	>= 2,5 - < 10

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0 Date de révision: 02.11.2022 Numéro de la FDS: 50002746 Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022

		H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	
metsulfuron-methyl (ISO)	74223-64-6 613-139-00-2	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1.000 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1.000	>= 0,25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.
En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : Cyanure d'hydrogène
Oxydes de carbone
Composés fluorés
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Composés chlorés
La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Les pompiers doivent porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir complètement les conteneurs fermés.
- Information supplémentaire : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

locales et à l'environnement proche.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé.
Assurer une ventilation adéquate.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Pour les matières incompatibles, voir la section 10.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhale l'aérosol. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas entreposer près des acides.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques

: Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps

: Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire

: En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures de protection

: Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, huileux, suspension

Couleur : jaune clair

Odeur : huileux

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : Décomposition

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : non déterminé

Point d'éclair : 172 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.9

Température d'auto-inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposition : non déterminé

pH : 4,5 (20 °C)
Concentration: 10 g/l
Méthode: CIPAC MT 75.3

Viscosité

Viscosité, dynamique : 520,7 mPa.s (23,7 °C)
Méthode: CIPAC MT 192
100 rpm

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : dispersable

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur : Non disponible pour ce mélange.

Densité relative : 0,9893 (20 °C)
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.3

Densité : non déterminé

Densité de vapeur relative : non déterminé

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des particules : Non applicable

Forme : Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : Le produit n'est pas oxydant.

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.21

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Inflammabilité (liquides) : inflammable, N'entretient pas la combustion.

Auto-inflammation : 350 °C
Méthode: CEE A.15

Taux d'évaporation : Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Éviter la formation d'aérosols.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5.000 - 15.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 2.000 - 20.000 mg/kg

fluroxypyrr-méptyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,03 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

metsulfuron-methyl (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: Lignes directrices OPP 81-1 pour le test US EPA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.1300
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2

Corrosion cutanée/irritation cutanée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Produit:

- Espèce : Lapin
Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : (Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
- Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

- Résultat : irritation légère

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

- Espèce : Lapin
Evaluation : N'est pas classé comme irritant
Résultat : Pas d'irritation de la peau

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

thifensulfuron-méthyle (ISO):

- Evaluation : Pas d'irritation de la peau
Méthode : OCDE ligne directrice 404
Remarques : Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

metsulfuron-methyl (ISO):

- Espèce : Lapin
Méthode : US EPA Ligne directrice OPP 81-5
Résultat : Pas d'irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 7 jours
----------	---	---

fluroxypyrr-méptyl (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Test de Draize
Résultat	:	Irritation légère des yeux

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

metsulfuron-methyl (ISO):

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce	:	Souris
Evaluation	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Résultat	: Provoque une sensibilisation de la peau.
Remarques	: (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
----------	--

fluroxypyrr-methyl (ISO):

Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 406
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: OCDE ligne directrice 429
Résultat	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

metsulfuron-methyl (ISO):

Type de Test	: Test de Maximalisation
Voies d'exposition	: Contact avec la peau
Espèce	: Cochon d'Inde
Méthode	: US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600
Résultat	: Pas un sensibilisateur de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Génotoxicité in vitro	: Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
-----------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.
--	--

metsulfuron-methyl (ISO):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

Espèce : Rat
Méthode : OCDE ligne directrice 451
Résultat : négatif

Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

metsulfuron-methyl (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Durée d'exposition : 104 semaines
NOAEL : 500 ppm
Résultat : négatif

Espèce : Souris, mâle et femelle
Durée d'exposition : 18 mois
NOAEL : 5.000 ppm
Résultat : négatif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

Effets sur la fertilité : Méthode: OCDE ligne directrice 416
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidence sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin, femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat, femelle
Voie d'application: Ingestion
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

Composants:

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02.11.2022	50002746	Date de la première version publiée: 02.11.2022

Espèce	:	Rat
NOAEL	:	80 mg/kg
Durée d'exposition	:	90 d
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
Organes cibles	:	Reins

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Espèce	:	Rat
LOAEL	:	env.200 mg/kg
Durée d'exposition	:	90 d
Organes cibles	:	Aucun organe cible spécifique noté.
Symptômes	:	Perte de poids corporel

metsulfuron-methyl (ISO):

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
NOEL	:	1000 ppm
Voie d'application	:	Oral - nourriture
Durée d'exposition	:	90 days
Symptômes	:	Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

Effets neurologiques

Composants:

metsulfuron-methyl (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Donnée non disponible
-----------	---	-----------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 17,5 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 7,8 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,9 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE ligne directrice 221
- CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0369 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 221

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

acides gras de soja, esters de méthyle:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Crustacés): 800 - 5.243 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

fluroxypyrr-methyl (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 0,63 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 0,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 0,183 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1,41 mg/l Durée d'exposition: 72 h
		CL50 (Scenedesmus subspicatus): > 0,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,2 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0,06 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: > 1.000 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) DL50: > 2.000 mg/kg Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)
		DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles méllifères
		DL50: > 100 µg/bee Durée d'exposition: 48 h Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles méllifères

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Crustacés): 1.614 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Skeletonema costatum (algue marine)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 72 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

thifensulfuron-méthyle (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Truite Arc en Ciel): 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 250 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CI50 (Algues vertes): 0,0159 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Lemma minor (Petite lentille d'eau)): 1.3 µg/l
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 250 mg/l
Durée d'exposition: 28 jr
Espèce: Truite Arc en Ciel
- NOEC: 10,6 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : CL50: > 2.000 mg/kg
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
- Toxicité pour les organismes terrestres : DL50: > 2.510 mg/kg
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
- DL50: > 5.620 ppm
Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)
Remarques: Diététique
- DL50: > 5.620 ppm
Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

DL50: > 7.1 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par voie orale
Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 100 µg/bee
Point final: Toxicité aiguë par contact
Espèce: Abeilles méllifères

Évaluation Ecotoxicologique

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

metsulfuron-methyl (ISO):

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 113 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 120 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Lemma minor (Petite lentille d'eau)): 0.16 µg/l
Durée d'exposition: 14 jr
- CE50r (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 0,1134 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CI50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,045 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
- CE50r (Myriophyllum spicatum): 0.23 µg/l
- CE50r (Lemma gibba (Lentille d'eau bossue)): 0.57 µg/l
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1.000
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 68 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,5 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1.000
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	NOEC: 6 mg/kg Durée d'exposition: 56 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 100 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par contact Espèce: Abeilles méllifères
		DL50: > 91.72 µg/bee Point final: Toxicité aiguë par voie orale Espèce: Abeilles méllifères
		DL50: > 2.510 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert)

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

fluroxypyrr-méptyl (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

12-Hydroxystearic acid, oligomers, reaction products with stearic acid:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 57 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.
La demi-vie de dégradation primaire varie selon les circonstances, de quelques jours à quelques semaines dans l'eau et le sol aérobies.

metsulfuron-methyl (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobies.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,5 (25 °C)

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

metsulfuron-méthyl (ISO):

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 28 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): < 1
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,7 (25 °C)
pH: 7

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

fluroxypyrr-méthyl (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Ce produit ne devrait pas être mobile dans les sols.

thifensulfuron-méthyle (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 28,3, log Koc: 1,45
Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

Stabilité dans le sol :

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

- Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

- Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
- Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Eliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).
Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluoroxypyrr-méthyl, Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
ADR	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluoroxypyrr-méthyl, Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
RID	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Fluoroxypyrr-méthyl, Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
IMDG	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Fluoroxypyrr-méthyl, Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)
IATA	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Fluoroxypyrr-méthyl, Thifensulfuron méthyle, Metsulfuron-méthyle)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9
ADR	:	9
RID	:	9
IMDG	:	9
IATA	:	9

14.4 Groupe d'emballage

ADN
Groupe d'emballage
Code de classification
Numéro d'identification du danger
Étiquettes
ADR
Groupe d'emballage
Code de classification
Numéro d'identification du danger
Étiquettes
Code de restriction en tunnels
RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	02.11.2022	50002746	Date de la première version publiée: 02.11.2022

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Non applicable
Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
---	----	------------------------------

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	: 84
--	------

Surveillance médicale renforcée (R4624-18)	: Le produit n'a pas de propriétés CMR
--	--

Rubrique ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement; Code de l'environnement R511-9)	: 4510
--	--------

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
DSL	: Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES. METHYL 2-{{(4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL)CARBAMOYL}SULFAMOYL}BENZOATE METHYL 3-{{(4-METHOXY-6-METHYL-1,3,5-TRIAZIN-2-YL)CARBAMOYL}SULFAMOYL}THIOPHENE-2-CARBOXYLATE fluoroxypr-metyl (ISO) acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13, composés avec la propanamine-2
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	: N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Acute	: Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Skin Irrit.	: Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Skin Sens. 1	H317
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus ré-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission portant modification du règlement (CE) n ° 1907/2006



TRAVALLAS® LQM®

Version 1.0	Date de révision: 02.11.2022	Numéro de la FDS: 50002746	Date de dernière parution: - Date de la première version publiée: 02.11.2022
----------------	---------------------------------	-------------------------------	--

cent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC Logo - Trademark of FMC Corporation

© 2021 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR